

## CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

### DELIBERATION n° 2024/02/01-12-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 1<sup>er</sup> février 2024, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

**Vu** le Code de l'éducation,

**Vu** les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés et notamment son Annexe III,

**Considérant** la proposition du Président de l'établissement de nommer Monsieur Jean-Louis MORO en qualité de Vice-président en charge de la responsabilité sociétale de l'établissement,

**Considérant** que Monsieur Jean-Louis MORO, Professeur agrégé, satisfait aux conditions statutaires susvisées requises,

### DECIDE :

**OBJET : Désignation du Vice-président en charge de la responsabilité sociétale de l'établissement**

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

APPROUVE la nomination de Monsieur Jean-Louis MORO en qualité de Vice-président fonctionnel en charge de la responsabilité sociétale de l'établissement.

**Article 2 :**

La durée du mandat du Vice-président fonctionnel en charge de la responsabilité sociétale de l'établissement prend fin au plus tard à la date de l'élection d'un nouveau Président.

**Cette délibération est adoptée avec 32 voix favorables et 3 abstentions.**

Membres en exercice : 36

**Quorum : 18 membres présents et représentés**

Membres présents : 31

Membres représentés : 4

Fait à Marseille le 1<sup>er</sup> février 2024

**Eric BERTON**  
Président d'Aix-Marseille Université

